



CHARTRE DE COLLABORATION INFLUENCEURS

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie entend développer une relation transparente et professionnelle avec ses partenaires influenceurs et leur audience. Il souhaite par cette chartre fixer le cadre de la relation future et constituer un véritable engagement bipartite entre le CRTL Occitanie et l'influenceur.

L'INFLUENCEUR S'ENGAGE :







Nom _____

Représenté par _____

Adresse mail _____

Site/compte _____

- 1 A transmettre sa demande et son kit média avec ses audiences le plus en amont possible de l'accueil
- 2 A respecter les conditions de publications convenues ensemble : contenus à caractère touristique, nombre d'images/posts (.....), planning, publications de stories et mention/identification des comptes du CRTL et ceux des partenaires éventuels sur tous les posts/stories :

 facebook.com/TourismeOccitanie	 youtube.com/c/TourismeenOccitanie
 instagram.com/tourisme_en_occitanie	 linkedin.com/company/tourisme-en-occitanie
 twitter.com/CrtlOccitanie	 #VoyageOccitanie, #TourismeOccitanie
- 3 A transmettre les indicateurs de performances des publications relatif au séjour.

EN CONTREPARTIE LE CRTL S'ENGAGE :

- 1 A proposer un accueil personnalisé et adapté à ses besoins pour répondre au mieux aux attentes de sa communauté,
- 2 A planifier, harmoniser et valoriser sur ses propres réseaux les publications de l'influenceur dans le respect des droits d'auteur et de son image.

DURÉE :

La collaboration conclue entre l'influenceur et le CRTL est définie aux dates suivantes :

Du / / au / /

Durée d'utilisation des contenus :

Du / / au / /

Fait à Montpellier, le / /
Pour le CRTL Occitanie

Signature influenceur ou représentant